



SEMOY RANDONNÉE – PROGRAMME DU 2^{me} SEMESTRE 2026

L'association SEMOY RANDONNÉE vous invite à rejoindre notre groupe et est heureuse de vous proposer de nouvelles randonnées pour tous les niveaux et tous les goûts.

Membres du bureau à contacter

Loïc RESTOUX	Président	06 71 39 76 68	loic.restoux@gmail.com
Geneviève BAUCHET	Vice-Présidente	06 21 14 88 89	gb.monnerie@orange.fr
Patrick PAJOT	Trésorier	06 88 47 94 53	pajot-patrick@orange.fr
M. Christine GEROMETTA	Vice-Trésorière	06 51 63 26 83	mcgerometta@free.fr
Véronique CURE	Secrétaire	07 70 50 04 12	curevero@orange.fr
M.Brigitte NOLLET	Vice-Secrétaire	06 71 42 33 13	mariebrigitte.nollet@orange.fr

DOCUMENTALISTE

Jeanine ASSELINEAU responsable des cartes, topo guides et des tracés de randonnées (02.38.84.30.66)

Merci les GO de lui transmettre le nombre de participants, les kms de la randonnée.

RAPPELS :

Le dimanche, les départs des rendez-vous pour randonner sont sur le parking du centre culturel de SEMOY à 8h 30 pour les sorties du matin ou de la journée et à 13 h 45 pour celles de l'après-midi.

Le jeudi matin, une randonnée en forêt (8 à 10 km, environ 2 heures). Rendez-vous à 8h15 pour un départ à 8h30 du parking non bitumé du Centre Culturel de SEMOY de Juin à Août et rendez-vous à 8h45 pour un départ à 9h00 de Septembre à décembre.

Le vendredi matin, une randonnée d'environ 2h45 de 10 à 12 km vous fera parcourir les chemins de Semoy, de la forêt et le dernier vendredi de chaque mois est organisée une randonnée hors de Semoy (calendrier envoyé dans le mail du 1^{er} semestre).

Rendez-vous à 8h15 pour un départ à 8h30 du parking non bitumé du Centre Culturel de SEMOY de Juin à Août et rendez-vous à 8h45 pour un départ à 9h00 de Septembre à décembre.

ATTENTION ! Départ à 8h30 de juin à août (canicule.)

En ce qui concerne le covoiturage des randonnées (50 km aller/retour) le CA a décidé que le chauffeur serait indemnisé à la hauteur de 2,00€ minimum par les personnes présentes dans le véhicule.

Nous rappelons que les adhérents doivent être à jour de leur cotisation et avoir impérativement leurs cartes FFR, vitale et mutuelle lors des randonnées.

CERTIFICAT MEDICAL année 2026

Nous vous rappelons que le certificat de non contre-indication à la pratique des randonnées est obligatoire pour tout nouvel adhérent mais n'est plus obligatoire pour les renouvellements de licence (excepté pour les problèmes de santé survenus dans l'année).

RANDONNÉE A LA JOURNÉE

Nous vous informons qu'il sera éventuellement possible d'effectuer un petit circuit et de se retrouver au déjeuner. En conséquence, il vous appartiendra de vous mettre en rapport suffisamment tôt avec les organisateurs qui étudieront votre demande suivant le nombre de personnes intéressées et les possibilités de raccourci sur le circuit.